

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

M. Casarici

EXEMPLAIRE N° 16
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
28 juin 1956

NATO CONFIDENTIEL
PROCES-VERBAL
CT-R/1

COMITE DES TROIS

DECISIONS PRISES AU COURS DES REUNIONS QUI SE SONT TENUES AU
PALAIS DE CHAILLOT, PARIS, DU 20 AU 22 JUIN 1956

- (1) Un questionnaire (CT-D/1) sera distribué dès que possible à tous les pays, qui seront priés d'envoyer leurs réponses au Secrétaire Général avant le 20 août.
- (2) Un mémorandum contenant des directives et des notes explicatives destinées à aider les pays à préparer leurs réponses à certaines questions sera diffusé dès que possible après la distribution du questionnaire.
- (3) Le Comité tiendra sa seconde session qui durera probablement deux semaines à partir du 10 septembre, pour examiner les réponses qu'il aura reçues, consulter les gouvernements individuellement ou au sein du Conseil, et commencer la rédaction de son rapport.
- (4) Avant cette session, un groupe se réunira à Paris, pendant la semaine du 3 septembre pour commencer l'analyse des réponses au questionnaire.
- (5) Pour la préparation de son rapport, le Comité fera appel à l'aide de quelques spécialistes hautement qualifiés, qui feront fonction de consultants dans certains domaines. A cet égard, il a été suggéré que M. Lange demande au Chef du Conseil norvégien de la recherche scientifique de lui proposer le nom d'un spécialiste de l'enseignement scientifique; que M. Pearson demande au Professeur Lincoln Gordon, de l'Université Harvard, de faire fonction de consultant pour les questions économiques, que le Dr. Martino présente le Professeur Carli dans le même but et enfin que le Comité des Trois fasse également appel à M. Marjolin.

Le Comité fixera le mandat de ces consultants. Lorsqu'ils auront accepté en principe, le Secrétaire Général les invitera par écrit, au nom du Comité, à faire fonction de consultants pendant une période d'environ deux mois à partir du mois d'août. De plus, le Secrétaire Général précisera que l'OTAN remboursera leurs frais de voyage et leur versera une indemnité journalière dont le montant sera fixé ultérieurement.
- (6) Le Secrétariat International doit préparer, pour le rapport, un projet de chapitre sur les réalisations de l'OTAN dans les domaines non militaires.

NISCA ~~NATO-CONFIDENTIEL~~

- (7) Pour aider le Comité dans son travail, le Secrétariat International doit préparer une liste des questions politiques et économiques dont a été saisi le Conseil dans le passé, ainsi que des résultats obtenus. Cette liste comportera:
 - (a) les questions soumises uniquement à des fins d'information,
 - (b) les questions soumises pour information et examen,
 - (c) les questions dont l'examen a entraîné l'adoption de certaines mesures.
- (8) Le Secrétariat International doit préparer une étude sur la procédure suivie dans les autres organisations, particulièrement à l'Organisation des Etats américains pour le règlement des différends entre Etats.
- (9) Le Secrétariat International doit préparer une étude sur les répercussions qu'entraînerait pour l'Alliance Atlantique la transformation de l'OTAN en une organisation régionale aux termes du chapitre 8 de la Charte des Nations Unies.
- (10) Dans la mesure du possible le Comité poursuivra ses activités à Paris. Le Comité n'a pas l'intention de se rendre dans les différentes capitales, comme il avait été proposé à l'origine.
- (11) Les membres du Comité se mettront officieusement en rapport avec les gouvernements des pays qui sont membres de l'OECE mais non de l'OTAN, de la façon suivante:

M. Pearson se mettra en rapport avec le gouvernement irlandais.
 M. Lange avec le gouvernement suédois.
 Le Dr. Martino avec les gouvernements autrichien et suisse, ainsi qu'avec le gouvernement espagnol en tant que membre éventuel de l'OECE.
- (12) Le Dr. Martino et M. Pearson se mettront en rapport avec le Secrétaire de la Conférence des parlementaires de l'OTAN à Londres, au cours de la semaine du 25 juin.
- (13) Au cours de sa réunion du mois de septembre, le Comité n'accordera d'audience à aucun particulier ou association, mais examinera toutes les suggestions qui lui seront soumises par écrit.
- (14) Le Secrétaire doit écrire au nom du Comité des Trois au Secrétaire Général de l'Association du Traité de l'Atlantique, à l'occasion de la réunion qui aura lieu à Milan du 11 au 15 septembre, pour lui faire savoir que le Comité accueillera avec plaisir toute suggestion que lui ferait l'Association à la suite de sa réunion, notamment dans le domaine de la coopération culturelle et de l'Information et qui serait susceptible d'être prise en considération par le Comité au cours de la préparation de son rapport.
- (15) Le Directeur de l'Organisation internationale des Réfugiés a demandé au Comité des Trois d'envisager de recommander une augmentation des contributions versées par les pays de l'OTAN à l'OIR. Le Comité a décidé qu'il examinera cette demande avec bienveillance.

- (16) Il est décidé provisoirement que le rapport suivra le plan indiqué en annexe.
- (17) Pour la préparation du chapitre sur les relations culturelles, le Comité devra tenir compte des résultats de la réunion des chefs des Services Culturels qui doit avoir lieu au mois de juillet.
- (18) Le rapport sera soumis au Conseil en session permanente au mois de novembre. Il est jugé inutile de présenter le rapport à une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères. Le rapport doit être discuté par le Conseil au cours de sa session ministérielle du mois de décembre. Deux jours pourraient être consacrés à cet examen.

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.